



## **RECOMMANDATIONS POUR LE ONE OCEAN SUMMIT**

Lors du dernier Congrès mondial de la nature de l'UICN (Marseille, 2021), le Président de la République française a annoncé l'organisation d'un One Ocean Summit qui se tiendra du 9 au 11 février 2022 à Brest. Plusieurs initiatives doivent être lancées pour une meilleure gouvernance des océans, la protection des écosystèmes marins, la lutte contre les pollutions, notamment plastique, et la lutte contre le changement climatique.

A cette occasion, le **Comité français de l'UICN rappelle l'urgence de la protection de l'océan** compte tenu que les deux tiers de sa superficie sont aujourd'hui considérés comme sévèrement altérés par les activités humaines (IPBES 2019). **Il appelle donc à des engagements et des actions concrètes en réponse aux [recommandations du Congrès mondial de l'UICN portant sur l'Océan](#).**

### **Recommandations du Comité français de l'UICN sur la gouvernance de l'océan**

- ❖ Le One Ocean Summit intervient quelques semaines avant la conférence intergouvernementale de l'ONU pour **l'adoption d'un accord international sur la biodiversité marine des zones hors juridiction nationale (ZHJN)** ou haute mer. La haute mer comprend près des deux tiers de l'océan du monde et seulement 1,2% de ces eaux sont protégées. Dans un contexte d'intensification des menaces qui pèsent sur la biodiversité marine de la haute mer (changement climatique, acidification de l'océan, désoxygénation, surpêche, pêche illicite, exploitation minière en eaux profondes, destruction des habitats, bruit, ou encore la pollution chimique et plastique), **l'UICN soutient ([recommandation 126](#)) l'adoption d'un traité international ambitieux, juridiquement contraignant, qui prévoit l'identification, la mise en place et la gestion d'un réseau écologiquement représentatif, bien connecté et bien géré d'aires marines protégées (AMP) efficaces, dont une part substantielle hautement et entièrement protégées.** L'UICN demande également à ce que le **texte final prévoie des études d'impact environnemental** basées sur un système rigoureux, intégré, indépendant et fondé sur la science d'évaluation, de gestion et de suivi des effets individuels et cumulatifs des activités humaines et du changement climatique sur la biodiversité marine des ZHJN.
- ❖ **Chaque année, environ 11 millions de tonnes de plastiques finissent dans les océans.** [Un rapport du Groupe international d'experts sur les ressources](#) (IRP/ Programme des Nations Unies pour l'environnement) montre que les politiques actuelles ne sont pas à la hauteur du problème. L'UICN demande ([recommandation 022](#)) **de combattre la pollution plastique** par l'élimination de la production et de l'utilisation des plastiques non-nécessaires, en particulier les plastiques à usage unique, et par la promotion de l'innovation sur toute la chaîne de valeur, facilitant la gestion responsable des déchets et débris plastiques, et mettant fin aux déversements dans la nature et les océans.  
L'UICN indique qu'il est nécessaire d'investir dans des systèmes de collecte, de recyclage et de traitement des déchets plastiques favorables à l'environnement, basés

sur la collecte séparée des déchets plastiques et le recyclage, en premier lieu, et sur d'autres formes de récupération, de prévention et d'alternatives au plastique, lorsque le recyclage de déchets plastiques favorable à l'environnement n'est pas possible, en prenant en compte tous leurs impacts sur l'environnement.

**L'UICN soutient l'adoption d'un accord mondial pour combattre la pollution plastique marine** et de travailler en collaboration avec d'autres initiatives internationales sur les plastiques (Alliance pour en finir avec les déchets plastiques, la Nouvelle économie des plastiques, le Groupe de travail du Forum sur les biens de consommation en plastique et le Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques).

- ❖ L'Autorité Internationale des Fonds Marins (l'AIFM) travaille actuellement sur mise en place d'un code de réglementation de l'exploitation des ressources minières des grands fonds marins. Dans ce contexte, l'UICN a appelé à un moratoire **sur l'exploitation minière des grands fonds marins** ([recommandation 069](#)), tant que les conditions n'ont pas été définies pour garantir la protection de l'environnement marin, y compris la mise en place d'évaluations d'impact environnemental rigoureuses et transparentes, ainsi que des politiques pour garantir la production et l'utilisation responsable de métaux, comme la réduction de la demande de métaux primaires, le passage vers une économie circulaire efficace en ressources, et des pratiques d'exploitation minière terrestre responsables aient été développées et mises en œuvre.
- ❖ **L'UICN demande** ([recommandation 112](#)) **que les démarches de planification des espaces maritimes des Etats soient garantes de la préservation et de la protection à long terme des écosystèmes marins**. Elles doivent viser l'évitement puis la réduction des impacts identifiés afin de garantir le bon état écologique des écosystèmes et des espèces dans une approche d'absence de perte nette de biodiversité.
- ❖ L'UICN appelle à **respecter l'Accord de Paris sur le Climat** pour limiter les **impacts du changement climatique sur l'océan** ([recommandation 037](#)) et à développer des **solutions fondées sur la nature** en renforçant la conservation et la restauration des écosystèmes marins qui jouent un rôle important pour le carbone bleu, comme les récifs coralliens, les mangroves, les marais salants et les herbiers marins.

## Recommandations du Comité français de l'UICN pour la protection de la biodiversité marine

- ❖ **L'UICN demande que les Etats soutiennent l'objectif mondial de 30% d'aires marines protégées en 2030** ([recommandation 101](#)) en prévision de l'adoption cette année, par la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique, de la nouvelle stratégie mondiale de la biodiversité post 2020. Le Comité français de l'UICN souligne que l'objectif 30x30 doit être décliné tant pour les milieux terrestres que marins (30% pour les milieux terrestres et 30% pour les milieux marins). Il demande à ce que les créations d'aires marines protégées répondent aux **catégories mondiales des aires protégées de l'UICN** et que **l'efficacité de la gestion des aires protégées** soit explicitement incluse dans la stratégie. A ce titre, la Liste verte des aires protégées de l'UICN, lancée officiellement en 2014 à l'occasion du Congrès mondial des parcs, est un outil permettant d'aider les Etats à améliorer et évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées. Elle constitue désormais une référence mondiale pour l'ensemble de la communauté de la conservation de la nature. La France a le plus grand nombre d'aires protégées labellisées dans la Liste verte (22 sites sur les 59) et il faut poursuivre les efforts pour que toutes les aires protégées soient efficacement gérées.
- ❖ **Les efforts doivent aussi porter sur la protection forte** : seulement 2,8 % des eaux

internationales sont actuellement en protection forte, et 1,6% en France qui a le 2ème domaine maritime mondial. Au moment où la France assure la Présidence de l'Union européenne, le **Comité français de l'UICN salue l'objectif de 10% de protection stricte de l'espace maritime européen d'ici 2030, adopté dans la Stratégie de l'Union Européenne pour la biodiversité**. Il salue également l'objectif annoncé par le Président de la République au Congrès mondial de l'UICN à Marseille d'augmenter de 0,23% à 5% les zones de protection forte en mer Méditerranée d'ici 2027, et demande à augmenter également ces zones sur les autres façades maritimes françaises et parvenir à ce que **l'objectif visé de 10 % de protection forte s'applique sur chaque façade maritime et sur chaque bassin ultramarin et, dans les territoires du Pacifique**, dans le respect de leurs compétences.

- ❖ L'UICN appelle à **renforcer les mesures de protection des espèces marines** comme les mammifères marins et les requins et raies, dont respectivement 25% et 37% sont menacées selon la Liste rouge mondiale de l'UICN, en agissant en particulier sur la **réduction des captures accidentelles** ([recommandation 027](#)). Les mammifères marins sont menacés dans le monde en raison de la persistance d'impacts majeurs dus notamment aux captures accidentelles dans des engins de pêche actifs, abandonnés, perdus ou jetés, à des collisions avec des navires, à la pollution sonore sous-marine due aux activités anthropiques, à la perte d'habitats et à la surpêche. L'UICN demande ([recommandation 118](#)) la création de zones de protection renforcées pour les populations de mammifères marins les plus menacées et des mesures d'atténuation efficaces existantes (fermetures saisonnières de pêche, réduction de la vitesse des navires, etc.). A ce titre, le Comité français de l'UICN soutient la recommandation de la Commission européenne de fermer certaines pêcheries afin d'éviter **la capture et la mort de milliers de dauphins dans les filets de pêche du Golfe de Gascogne**.

## Recommandations du Comité français de l'UICN pour la mer nourricière (nutrition, santé, énergies marines)

- ❖ L'UICN demande **de réduire l'incidence de la pêche sur la biodiversité marine** ([recommandation 124](#)) et **une meilleure gestion des dispositifs de concentration de poissons** (DCP) dérivants ([recommandation 028](#)). Utilisés principalement pour la pêche au thon, les DCP constituent une méthode de pêche particulièrement nuisible pour l'environnement. L'utilisation des DCP a considérablement augmenté partout dans le monde depuis 2012, tant en haute mer que dans les zones économiques exclusives (ZEE), avec des niveaux élevés de prises de juvéniles de thon obèse (*Thunnus obesus*, espèce vulnérable sur la liste rouge UICN) et d'albacore.
- ❖ L'UICN demande ([recommandation 112](#)) à ce que le développement des **énergies offshore renouvelables soit réalisé de manière à atténuer au maximum l'impact de ces technologies** sur les écosystèmes marins et à ce que la conservation de la biodiversité soit intégrée dans tous les plans et programmes énergétiques. Ceci rejoint [les recommandations du Comité français de l'UICN](#) pour une meilleure intégration de la biodiversité dans la démarche d'évaluation environnementale des projets éoliens en mer. L'étude du Comité français met notamment en évidence que les impacts de ces parcs éoliens sur la biodiversité pourraient être, pour une part notable, évités ou réduits si une **Evaluation Environnementale Stratégique complète à l'échelle des Documents Stratégiques de Façade** avait été menée en incluant une évaluation des impacts propres et cumulés de l'ensemble des activités en mer.